



Compte-rendu de la CAP Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat



LISTE D'APTITUDE 2020

17 octobre 2019

La CAP, présidée par Madame Agnès BOISSONNET, sous-directrice des personnels techniques, de recherche et contractuels, a été convoquée ce 17 octobre 2019 pour examiner notamment les nominations dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État par inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2020.

Déclaration des élus UNSA-CFDT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP,

Liste d'aptitude à ITPE : rendez-vous en terre inconnue ?

Au cours de cette journée de CAP l'un des sujets majeurs sera l'établissement de la liste d'aptitude à ITPE au titre de l'année 2020. Cet exercice sera sans aucun doute le dernier du genre.

D'une part, parce qu'il s'agira de la dernière année du plan de requalification de TSDD à ITPE. Avec 58 postes ouverts par la DRH, à peine 1,5% des agents promouvables statutairement pourront accéder à une reconnaissance à la hauteur d'une vie professionnelle souvent engagée, diversifiée et jonchée de restructurations au cours desquelles il aura fallu rebondir et résister au mouvement de déclassement des postes occupés par les TSDD. Vous l'aurez compris, le SNAFIT-UNSA et la CFDT estiment que le volume des postes offerts à la requalification est bien trop restreint pour permettre la reconnaissance des parcours des TSDD.

Ainsi, nous demandons l'ouverture de négociations sur la mise en place d'un nouveau plan de requalification de B en A afin de ne laisser personne sur le bord de la route à l'issue de cette CAP.

D'autre part, à compter de l'année 2021 ce seront les fameuses lignes directrices de gestion qui traduiront le mérite professionnel à l'avancement là où encore aujourd'hui une étude au cas par cas des dossiers est réalisée. Or, ces LDG n'ont pour le moment fait l'objet d'aucune communication de la part de la DRH aux représentants du personnel. Pire, alors que leurs principes généraux vont être encadrés aujourd'hui à l'issue du conseil commun de la Fonction Publique, la DRH qui a échangé sur le projet de texte avec la DGAFP pour donner une position du MTES n'a même pas jugé utile de consulter les représentants du personnel pour connaître les positions respectives de chaque organisation. La CFDT et le SNAFIT-UNSA feront donc entendre leurs revendications ce jour directement auprès des décideurs puisque pour la DRH de notre ministère renoncer à gérer les ITPE comme les TSDD est devenu une norme. Pour autant, le SNAFIT-UNSA et la CFDT exigent de connaître dès aujourd'hui un calendrier prévisionnel des discussions sur les modalités de déclinaison des LDG à nos ministères. Nous n'accepterons à cet égard aucune tentative de déconcentration des règles de gestion qui entraînerait inévitablement iniquité de traitement et clientélisme. La CFDT et le SNAFIT-UNSA demandent expressément la mise en place de deux groupes de travail dédiés à la mobilité et à la promotion pour établir avant la fin de l'année les nouvelles règles du jeu pour 2020.

Volume de promotion : toujours des interrogations sur l'exactitude des chiffres...

Lors des travaux préparatoires à cette CAP, le SNAFIT-UNSA et la CFDT ont demandé la communication de l'effectif cible du corps des ITPE au 31/12/2020. Ce chiffre est d'autant plus important qu'il est la base du calcul permettant de fixer le nombre de postes de promotion pour une année donnée. Alors que le nombre d'ITPE devrait augmenter au regard du volume des promotions sorties de l'ENTPE ces dernières années, le nombre de promotions qui lui est proportionnel reste stable. Autant dire que nous restons donc très dubitatifs

sur le chiffre de 58 postes qui nous a été communiqué en pré-CAP... La CFDT et le SNAFiT-UNSA demandent qu'il soit transmis aux élus à la CAP un bilan exhaustif des recrutements par la voie des concours externes, internes et sur titre ainsi que des détachements entrants dans le corps pour les années couvrant le plan de requalification (2017 – 2019 à ce stade) afin de pouvoir disposer d'une information transparente sur ce point.

Constitution du vivier des candidats à la liste d'aptitude remontés en CAP Nationale

Une promotion par la voie de la liste d'aptitude vient récompenser un investissement professionnel exemplaire au regard du grand nombre de promouvables et du très faible nombre de promus. Cette réalité engage l'administration à être garante d'un égal accès à ce processus très complexe en s'assurant de l'équité de traitement de chacun quel que soit sa région, son périmètre d'harmonisation ou encore sa spécialité dans le corps des TSDD. Or, force est de constater qu'en la matière la DRH a décidé, à compter de cette année, de renforcer les distorsions de concurrence entre TSDD. Pour exemple, comment expliquer que des régions fusionnées comme la Nouvelle Aquitaine ou le Grand Est remontent moins de candidats ou à peine autant que des régions de taille beaucoup plus modeste et non fusionnées ? Comment expliquer que des harmonisateurs aient bouleversé le classement des services lorsque semble-t-il le classement des harmonisateurs, lui, ne saurait être remis en cause ? Comment expliquer que là où se sont encore tenues des réunions de concertation grâce à l'action de nos militants locaux, les procès-verbaux ne soient pas connus des participants avant la tenue de cette CAP ? Comment expliquer aux agents de l'ex CPII que la concertation réalisée en début d'année par ce service a été purement et simplement ignorée par la DRH, alors qu'un engagement du DRH adjoint avait été pris en séance de concertation pour le SG début juillet ? Le SNAFiT-UNSA et la CFDT considèrent que l'exercice d'harmonisation a été biaisé et a, sans aucun doute, écarté des profils qui auraient mérité d'être étudiés par cette instance.

Concrétisation des promotions : toujours un processus contreproductif !

La CFDT et le SNAFiT-UNSA ont déjà exprimé pour la liste d'aptitude au titre de 2019 leur position sur l'abandon du processus de concrétisation. En effet, s'il est contreproductif pour des agents promus par la voie d'un examen professionnel, c'est encore pire pour ceux inscrits sur une liste d'aptitude ou un tableau d'avancement. Ainsi, pour être promu un TSDD doit avoir exercé cette année entre 1 et 3 voire 4 postes en responsabilité propre. Par-là, il faut comprendre du niveau de la catégorie A. Quel est donc l'intérêt pour l'administration de les contraindre à : soit requalifier un poste de catégorie A, soit à en changer pour un autre ? Engorger les prochains cycles de mobilité alors même qu'ils le sont déjà par l'ouverture des vannes du recrutement aux candidatures externes ? Générer de la paperasse faisant perdre du temps aux agents, à leur service et à la DRH ? Mettre gratuitement sous pression des agents qui se sentent menacés d'être radiés de la liste des promus parce qu'ils n'auraient pas réussi à trouver un poste préservant leur vie personnelle ? Prendre le risque de déstabiliser des services par la perte d'une compétence rare ? Difficile, vous en conviendrez, de trouver un avantage au sein de cette liste...

C'est pourquoi le SNAFiT-UNSA et la CFDT réitèrent leur demande de voir disparaître cette inutile contrainte de la concrétisation.

Les réponses de la présidente

Lignes directrices de gestion : elles sont issues de la mise en application de la loi de transformation de la fonction publique adoptée en août 2019 et doivent définir les nouvelles modalités applicables aux mobilités ainsi qu'aux promotions. Une concertation avec les organisations syndicales est programmée pour le mois de novembre, une première réunion le 7 novembre suivie d'une seconde le 18 novembre 2019.

Méthode employée pour la gestion de la liste d'aptitude : la méthode employée sur cet exercice 2020 est identique à celle des années précédentes, tout en tenant compte de l'évolution du vivier. Pour la LA 2017, les dossiers avec plus de deux postes en responsabilité propre (à savoir occuper des postes de catégorie A) étaient de plus de 100. Pour l'exercice LA 2018, ces dossiers ne représentaient plus que la moitié et cette année pour l'exercice 2020, ils étaient à peine 30. A cela s'ajoutent les critères d'exposition du poste tenu, d'ancienneté dans le poste, la diversité du parcours, la manière de servir et le potentiel de l'agent. Sur cet exercice, 177 dossiers ont été proposés pour un examen en pré-CAP pour 58 postes. Sur les dossiers présentés, 56% déjà proposés, 29% avec un poste actuel en responsabilité propre, 35 agents sans responsabilité propre, 15% spécialiste/expert. La moyenne d'âge sur cet exercice est de 52 ans. Sur le plan de la parité, 24% de femmes remontées (21% de femmes promouvables).

La liste commune SNAFiT-UNSA/CFDT demande que la formation des agents suite à la réussite à l'examen pro soit proposée aux agents de la liste d'aptitude.

Fiabilisation des chiffres : sur cet exercice, 61 postes étaient ouverts à l'examen pro et 58 pour l'inscription à la liste d'aptitude. Ce qui donne au total 119 postes. Le volume de postes ouverts tient compte de l'effectif du corps (nombre d'agents en position d'activité) de l'année précédente.

Nouveau plan de requalification : la présidente indique qu'elle fera suivre cette demande formulée par la liste commune UNSA/CFDT.

Remontées en CAP nationale : les remontées de postes sont faites par les services. Une demande en ce sens a été faite cette année encore pour encourager les services à faire remonter, sans limitation, les dossiers qu'ils jugent intéressants. Chaque service étant responsable de cette remontée, si certaines zones de gouvernance semblent présenter peu de dossiers, ce n'est pas du fait de la DRH.

Exercice d'harmonisation du SG : la présidente ne semble pas avoir eu connaissance des engagements faits par le DRH adjoint cet été et ne peut constater de fait aucune anomalie sur la liste proposée pour le SG.

Les autres points

Égalité femme/homme : cette question est étudiée avec attention par la DRH fortement sensibilisée sur ce sujet.

Approbation des procès-verbaux des CAP

Les PV des CAP du 14 novembre 2018 et des 28-29 novembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Nomination dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État par inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2020 (formation plénière)

Pour l'exercice LA 2020, 395 agents proposés, 177 remontés pour 58 places.

Nom	Structure	Avis CAP
AROUMOGAME Radja	CPII	Favorable
AVALE Michel	DDT 77	Favorable
BAUDOIN Chantal	DDCS 37	Favorable
BAZART Joël	DDT de la Meuse	Favorable
BEMER Simon	DGALN	Favorable
BOISMENU Stéphane	DREAL Auvergne-Rhone-Alpes	Favorable
BOSSARD Mickaël	DDTM de la Loire Atlantique	Favorable
BRINO Laurent	DREAL Occitanie	Favorable
CAZARD Jérôme	DiRMC	Favorable
CHIPAN Philomin (Julien)	DGAC/SNIA SG	Favorable
COEUR Thierry	DDT de Meurthe-et-Moselle	Favorable
CORNIC Pascal	DIR Ouest Rennes	Favorable
DENOT Agathe	Cerema DterCe	Favorable
DESMAISONS Pascal	DREAL Occitanie	Favorable
GAGNEUX Jean -Yves	DDTM du Pas-de-Calais	Favorable
GHEERAERT Alban	DGALN	Favorable
GIRARDOT DIT PIN Anne-Marie	DDT 05	Favorable
GRES Chantal	DDTM de l'Aude	Favorable
GUERIN Stéphan	DDTM 17	Favorable
GUILLAUME Lyonel	CEREMA DterOuest	Favorable
GUIRLINGER Anne	DGPR	Favorable
HENRY Astrid	DEAL Guyane	Favorable
HONNONS Virginie	VNF/DT bassin de la Seine	Favorable
JOSON Frédérique	DDT du Val d'Oise	Favorable
KAUFFMANN Philippe	DREAL Grand Est	Favorable
KERMOAL Bernard	DIR Nord-Ouest	Favorable
KREMER Renan	DST	Favorable
LAFUENTE Béatrice	DDTM des Pyrénées-Atlantiques	Favorable
LE BRIS Véronique	DDTM de la Manche	Favorable
LECLERCQ Jean-Yves	DDTM du Nord	Favorable
LENOIR Pascal	VNF / DTNP	Favorable
LEROYER Philippe	DDT de la Mayenne	Favorable

Nomination dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État par inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2020 – suite (formation plénière)

LESPINE Alain	DDT 02	Favorable
LOUSTAUNAU Philippe	CPII	Favorable
MAGRE Gaëtan	Région Réunion	Favorable
MEGNET Wilfried	DDTM 06	Favorable
MELIN Delphine	DDT SAVOIE	Favorable
MENGUY Michel	CEREMA DterOuest	Favorable
MIRMAND Hervé	DGAC/SNIA-CE	Favorable
MONFORT Olivier	VNF / DT Bassin de la Seine	Favorable
MORETTO Christian	VNF DTSO	Favorable
MOUGEOT Olivier	CGT	Favorable
NICOLIER Christian	DDT du Bas-Rhin	Favorable
NIVELET Valérie	DDTM du Pas-de-Calais	Favorable
PALLEN Patrick	DDT Haute-Loire	Favorable
PANSART Nadine	DDTM22	Favorable
PENVERNE Stéphane	Parc national de Port-Cros	Favorable
PETITEAU Cédric	IFSTTAR	Favorable
PICARD Thierry	DGITM	Favorable
ROMIGUIERE Joël	DIRM MEMN	Favorable
SAILLENFEST Nathalie	DREAL Bretagne	Favorable
THIEBAUT Claude	VNF DT Nord Est	Favorable
TREJBAL Sébastien	Cerema NC	Favorable
VAN AN NGUYEN Sandrine	SPES/DAFI	Favorable
VARIN Françoise	DEAL Guadeloupe	Favorable
VAUQUOIS Isabelle	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Favorable
VION Bruno	Cerema DTerMéditerranée	Favorable
ZAPPELLI Serge	CETU	Favorable

Liste complémentaire

MALBRANCQ Jérôme	DDTM du Nord	Liste complémentaire 1
FAUCHEUR Denis	DGAC/SNIA	Liste complémentaire 2
HEBRARD Dominique	CEREMA DterSO	Liste complémentaire 3

Concrétisation des inscriptions à la liste d'aptitude au titre de l'année 2019 :

Concrétisation sur place

Nom	Structure	Avis CAP
DEPUYDT Didier	DGAC / SNIA	Favorable
IMBERT Jean-Yves	Préfecture du Cher	Favorable

Titularisation des ITPE (concours de déprécarisation 2018)

Nom	Structure	Avis CAP
AUBIN Nicolas	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Favorable
BERDET Stéphanie	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Favorable
BERNE Marie-Anne	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Favorable
BOSVIEUX Sébastien	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Favorable
BULOT Antoine	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Favorable
CAPPELLE Vincent	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Favorable
CHANTREL Olivier	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Favorable
COUDRET Marine	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Favorable
COURCELAUD Maud	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Favorable
CUZANGE Thomas	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Favorable
DALLERY Estelle	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Favorable
DE BURGHRAVE Anthony	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Favorable
DORSO Gaël	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Favorable
DUCREUX Benoît	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Favorable
DUPERRIER Charly	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Favorable

Titularisation des ITPE (concours de déprécarisation 2018 – suite)

EVAUX Cécile	Agence de l'Eau Loire-Bretagne.....	Favorable
HEUZE Amélie.....	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Favorable
HOAREAU Mathilde	Agence de l'Eau Loire-Bretagne.....	Favorable
LEROY Barbara	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Favorable
LOQUET Marc.....	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Favorable
MAYEN Vincent	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse	Favorable
PIN Benoît.....	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Favorable
SAUT Margaux.....	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Favorable

Titularisation des ITPE (concours sur titre 2017)

Nom	Structure.....	Avis CAP
BOURGEOIS Marlène	CEREMA DterMed	Favorable

Mobilité hors cycle / hors périmètre

- 2ème niveau

Nom	Service d'origine.....	Service d'accueil.....	Prise de poste
BOUR Jean-Jacques.....	Rectorat Orléans-Tours	DDFIP/MRPIE CVL	01/12/19
FOULIARD Éric.....	VNF Dter Centre-Bourgogne.....	VNF / DG	01/10/19
PICHOT David.....	DDT31	DREAL Occitanie.....	01/10/19
VOGRIG Antoine	DIR Est	VNF/Dter Nord Est.....	01/10/19

Demandes de détachement

- 1er niveau - Opérateurs / demandes de détachement hors cycle mobilité

Nom	Service d'origine.....	Service d'accueil	Observations
DUMOULIN Christophe	CN Arts et Métiers.....	AFB Vincennes	à/c 01/01/20 – 3 ans

- 2ème niveau - Opérateurs / demandes de détachement hors cycle mobilité

Nom	Service d'origine.....	Service d'accueil	Observations
ANDRADE Antonio.....	CD 92	AFB Vincennes	à/c 01/01/20 – 3 ans
CARIOU Jean-Baptiste	EP Paris Ouest La Défense.	AFB Paris.....	à/c 01/01/20 – 3 ans

Demandes de renouvellement de détachement

- Renouvellement - 1er niveau

Nom	Service d'origine	Service d'accueil	Observations
BOURGUEMESTRE Edheline .	Min. Culture	DREAL Occitanie	à/c 01/01/20 – 5 ans
EBNER Pascale	CNRS.....	CGDD.....	à/c 29/12/19 – 1 an
ISABAL Marine.....	Et.Plaine Commune.....	DREAL Pays de la Loire....	à/c 29/19/19 – 3 ans

- Renouvellement - 2e niveau

Nom	Service d'origine	Service d'accueil	Observations
VARGAS Nadia	CR Ile de France.....	DGALN	à/c 01/03/20 – 3 ans

Demandes d'intégration après détachement

- Intégration - 1er niveau

Nom	Service d'origine	Service d'accueil	Date d'effet
PETIT Sébastien	CR Grand Est.....	DGITM	01/12/2019

- Intégration - 2e niveau

Nom	Service d'origine	Service d'accueil	Date d'effet
ALARY Franck	CR Ile de France.....	Parc National Port-Cros....	01/04/2020

Réorganisations de services

DRIEA/DIRIF : 2 agents concernés sans changement de résidence administrative
 DREAL AURA : 7 agents concernés sans changement de résidence administrative
 DDTM Finistère : 7 agents concernés dont 1 avec changement de résidence administrative
 DREAL Corse : 2 agents concernés sans changement de résidence administrative
 DDTM Alpes-Maritimes : 1 agent concerné sans changement de résidence administrative
 DDTM Var : 22 agents concernés dont 2 avec changement de résidence administrative

Situations individuelles (pour information)

Nom	Service d'origine.....	Service d'accueil	Prise de poste
BRANTONNE Pascal.....	DIRM Manche Est.....	DIRM Manche Est.....	01/09/2019
BRUGNOT Sylvie	DGITM/DST.....	SG/SPES.....	01/09/2019
LALLEMENT Alexandre.....	DREAL Corse	SGAR Ajaccio	01/10/2019
LAMI Valentin	ESID Lyon	ESID Lyon	01/01/2020
LEFEUVRE Yvan	CD 28	Préfecture 2A.....	01/10/2019
LELEU Clément	VNF/DG.....	02/09/2019
MATHIEU Jocelyne	Préfecture Charente	Préfecture Charente	01/02/2019
RUSSEIL Sarah	SG/SPES.....	DGITM/DST	01/10/2019
TANNIOU Ronan	ESID Brest.....	ESID Brest.....	01/10/2019
VERMOREL Olivier.....	VNF Dter N-E.....	VNF	01/10/2019
WAQUET Adrien.....	ESID Toulon	ESID Toulon.....	01/12/2019

Prochaines CAP

La **CAP mobilités (cycle 2020-3)** : les **20 & 21 novembre 2019**

La **pré-CAP TA IDTPE** le **10 décembre 2019**

La **CAP TA IDTPE** le **18 décembre 2019**

Pour votre demande de mutation ou question sur promotion, n'hésitez pas à nous contacter

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus UNSA-CFDT :

boite mail contact élues : cap-itpe.cfdt-unsa@i-carre.net

Bruno KOUBI.....SG..... bruno.koubi@developpement-durable.gouv.fr01.40.81.74.54

Raphaël JANNOT.....DREAL Grand Est.....raphael.jannot@developpement-durable.gouv.fr....03.87.62.82.14